

M. W. Kenneth Robison (secrétaire parlementaire du ministre du Revenu national): Monsieur le Président, que je sache, on ne s'est pas attaqué à cette association ni à d'autres organismes qui ont des opinions semblables. Si le ministère du Revenu a rejeté sa requête, il doit certes avoir des raisons de le faire. Je me renseignerai donc sur les motifs du ministère du Revenu.

ON DEMANDE LE RENVOI DE LA QUESTION À UN COMITÉ

M. Walter McLean (Waterloo): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au leader parlementaire du gouvernement. Depuis un certain temps, le secrétaire d'État promet à la Chambre la constitution d'un groupe de travail chargé d'examiner les harcèlements infligés aux groupes de bénévoles et de proposer des stimulants. Il en a été question dans le discours du trône, mais le budget ne propose aucune mesure incitative. Quand déposera-t-on le mandat autorisant le groupe de travail parlementaire à examiner tous les aspects du soutien accordés aux groupes bénévoles au Canada?

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): Monsieur le Président, la question arrive à point nommé. De fait, il y a quelques minutes, je m'entretenais avec le secrétaire d'État. Nous devrions être en mesure de présenter le mandat voulu à la Chambre et il est à espérer que le débat sera très bref ou qu'il n'y en aura aucun. Je peux assurer au député que le gouvernement tient compte de ses préoccupations. Nous sommes sur le point de discuter la question avec les leaders parlementaires afin de permettre aux députés d'étudier la question de façon méthodique.

* * *

L'EMPLOI

LE PROGRAMME DES INITIATIVES SPÉCIALES POUR L'EMPLOI—
LA SUBVENTION ACCORDÉE AU FESTIVAL INTERNATIONAL DE
TORONTO

M. Terry Sargeant (Selkirk-Interlake): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Elle a trait à une subvention de 1.3 million de dollars accordée dans le cadre des Initiatives spéciales pour l'emploi pour le Festival international de Toronto. Le ministre peut-il confirmer que la direction du festival a appris que cette subvention était accordée avant même que le programme soit annoncé et qu'aucune condition n'y est rattachée en vue de créer des emplois? Est-ce son nouveau libéralisme qui pousse le ministre à distribuer les fonds destinés à la création d'emplois à de telles conditions?

L'hon. John Roberts (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Non, monsieur le Président. La question du député se fonde sur de fausses hypothèses. A ma connaissance, la subvention a été approuvée environ quatre mois après la mise en œuvre du programme. Bien sûr, de nombreux d'emplois seront créés non seulement dans le cadre du festival, mais également dans des secteurs, comme le tourisme, la restauration et dans d'autres activités commerciales à Toronto, qui profiteront des retombées du festival.

M. Sargeant: C'est contraire à ce qu'ont dit le directeur en chef du Festival et fonctionnaire du gouvernement.

Questions orales

LE CACHET DU TÉNOR

M. Terry Sargeant (Selkirk-Interlake): Monsieur le Président, je signale au ministre qu'un des artistes invités à ce festival, dont le cachet proviendra des fonds destinés aux Initiatives spéciales pour l'emploi, est Placido Domingo, qui est peut-être le plus grand ténor. Il est également une des vedettes du disque les plus riches du monde. Selon son nouveau libéralisme, le ministre prévoit-il donc de verser à de riches artistes de l'argent destiné aux chômeurs canadiens?

L'hon. John Roberts (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, la question du député est absolument idiote. Le chanteur en question fait partie de la troupe du Metropolitan Opera qui doit prendre part au Festival. Ce sera le clou du festival. Ce n'est pas moi, ni le gouvernement, qui en feront les frais. C'est l'organisation du Festival, qui est financé par divers organismes de l'État. Le Festival n'a pas pour unique but de célébrer le 150^e anniversaire, mais, comme je viens de le dire au député, de créer des emplois, et c'est ce qu'il fait.

* * *

LA SÉCURITÉ SOCIALE

LE REFUS D'INDEXER LES PENSIONS DES RETRAITÉS
BRITANNIQUES

M. Jesse P. Flis (Parkdale-High Park): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Des députés de nos trois partis se sont réunis aujourd'hui avec des parlementaires britanniques de leurs trois partis sous les auspices de l'Association parlementaire du Commonwealth. L'une des questions soulevées avait trait aux 40,000 retraités britanniques vivant au Canada à qui le gouvernement britannique refuse de payer une pension de retraite indexée. Si ces personnes étaient demeurées en Angleterre, elles auraient droit aujourd'hui à une pension entièrement indexée. Mais comme elles ont choisi de venir vivre au Canada, avec leurs enfants dans le cas de nombre d'entre elles, elles sont privées d'une pension de retraite entière. Le ministre pourrait-elle dire à ces 40,000 retraités ce que fait son ministère pour persuader le premier ministre Thatcher et son gouvernement de payer une pension entière à ces citoyens britanniques qui ont choisi de vivre au Canada?

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je suppose qu'il faut tout tenter sauf de devenir conservateur. Nous avons écrit à plusieurs reprises au gouvernement actuel et aux gouvernements précédents. Je me suis entretenue à plus d'une reprise avec mon homologue—mes homologues, devrais-je dire—britanniques. Nous avons soutenu et continuerons à soutenir les efforts de l'Association des retraités britanniques qui, à l'intérieur du Canada, accomplit un excellent travail d'information, de pressions politiques, d'éducation et le reste. Ces retraités ont payé pour avoir une pension indexée et ne l'obtiennent pas. Ils l'ont achetée avec leurs impôts. A ce stade, je crains bien que notre pays n'ait d'autre recours que de tâcher de convaincre l'opinion publique britannique qu'il s'agit d'une question de justice et d'équité.